

## FICHE D'INFORMATIONS DU BILAN DE COMPETENCES

### Public concerné et pré-requis

- ☒ Salarié du privé ou du public, travailleur indépendant, demandeur d'emploi.
- ☒ Aucun pré-requis n'est nécessaire pour réaliser un bilan de compétences.

### Objectifs

- ☒ L'objectif général du bilan de compétences est d'exercer la mobilité professionnelle en construisant avec le bénéficiaire un projet professionnel réaliste et attractif.
- ☒ Les objectifs spécifiques sont définies conjointement lors du 1er entretien gratuit.

### Durée du bilan

- ☒ Le bilan dure de 12h à 24 h.
- ☒ Nous choisissons ensemble la durée qui vous convient le mieux.
- ☒ Les séances durent généralement entre 2h et 2h30, au rythme d'une séance par semaine.

### Modalités et délais d'accès

- ☒ Le bilan de compétences est réalisé en présentiel. En cas de force majeure ou en raison d'un éloignement trop important du bénéficiaire, le bilan de compétences peut être réalisé en distanciel.
- ☒ Les délais d'accès varient en fonction des disponibilités des consultants. Ils varient de quelques semaines à quelques mois.

1

### Tarifs

- ☒ Les prix de nos bilans de compétences s'échelonnent de 980 € à 1880 €, selon le programme choisi.

### Financement

Vous pouvez financer votre bilan de compétences Avenir Professionnel par les moyens suivants :

- Solde CPF disponible sur la plateforme Mon Compte Formation (salariés, demandeurs d'emploi, dirigeants)
- Entreprise (Plan de développement des Compétences) - Salariés
- FAF (Fonds Assurance Formation : Fafcea, Vivea, Agefice...) – Dirigeants d'entreprise, indépendants
- Financement personnel pour tout ou partie du bilan de compétences. Un paiement échelonné est possible.

## Cadre légal

- Le bilan de compétences est régi par les articles R-6313-4 à R-6313-8 du code du travail, qui stipulent :
  - Article R6313-4
- Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article L. 6313-1 comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases suivantes :
  - 1° Une phase préliminaire qui a pour objet :
    - a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;
    - b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
    - c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;
  - 2° Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;
  - 3° Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :
    - a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
    - b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
    - c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

## Contacts et coordonnées

▣ ***Siège social***

17, rue Albin HALLER - Espace 10  
86000 POITIERS

Malika BEN DEGGOUN  
06.07.94.61.64  
[contact@avenirprofessionnel.com](mailto:contact@avenirprofessionnel.com)

<i>Vanessa PINEAU</i>	(Moncoutant)	06.70.52.18.86
<i>Nadège IGLESIAS</i>	(Poitiers Grand-Large)	06.20.30.55.53
<i>Mathieu PINARD</i>	(Poitiers Zone de la République)	07.62.62.70.81
<i>Nadia BASTIEN</i>	(Poitiers Zone de la République)	07.62.62.70.61

Les titres et qualités de chaque consultant seront précisés sur la convention de formation.

## Méthodes mobilisées

Le bilan de compétences comprend trois phases :

- Une phase préliminaire qui permet de fixer les objectifs et le planning
- Une phase d'investigation
- Une phase de synthèse

Des **entretiens individuels** permettent de construire progressivement un projet professionnel réaliste à partir d'un bilan personnel et professionnel et d'un cahier de réflexion personnel.

Des tests et l'utilisation d'un logiciel spécialisé permettent d'affiner la réflexion.

## Modalités d'évaluation

Le bilan de compétences se termine par la remise d'un document de synthèse confidentiel d'une quinzaine de pages et d'un questionnaire de satisfaction.

## Conditions d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Tous nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Chaque cas étant différent, les demandes seront traitées au cas par cas par notre référent handicap Mathieu Pinard pour vous proposer une solution adaptée ou vous orienter vers un autre centre de bilan de compétences.

## Horaires et lieu des sessions

Un planning sera fixé en accord avec le consultant et le bénéficiaire. Une convocation vous sera transmise avant le début du bilan de compétences.

## Formateur/Consultant

Consultant : le nom de votre consultant sera reporté dans votre convention de formation.

Notre équipe est composée de 4 consultants en bilan de compétences : Vanessa PINEAU, Nadège Iglésias, Nadia BASTIEN, et Mathieu PINARD.

## Documents délivrés en fin de bilan

- Certificat de réalisation
- Document de synthèse

## Travaux inter-sessions

Des travaux personnels sont à prévoir entre les sessions. Il s'agit d'exercices tirés du livret de réflexion personnelle remis à la première séance, d'enquêtes métiers, de prise de contact avec diverses personnes et organismes, ou tout autre exercice utile au bénéficiaire du bilan.

## Règlement intérieur et livret d'accueil

Nous vous remercions de consulter ces documents sur notre site Internet.

## Remarques et réclamations

Vous pouvez à tout moment nous faire part de vos remarques ou réclamations à l'adresse suivante : [contact@avenirprofessionnel.com](mailto:contact@avenirprofessionnel.com)